

La publicité commerciale dans nos rues c'est envahissant et laid !



Les limites ce sont aussi celles de la terre, de notre consommation, du gaspillage. Nous pouvons éviter de transgresser ces limites en nous attaquant à la publicité dans l'espace public. Beaucoup de communes le font. Et Bienne ?

Nous sommes sans cesse confrontés à la publicité dans l'espace public, qu'elle soit sous forme d'affiches ou électronique et nous n'avons pas le choix de nous y soustraire, elle nous poursuit partout. Contrairement à ce qui nous est asséné depuis des lustres, la publicité commerciale ne nous informe pas, elle nous incite à consommer, elle nous pousse à l'achat. Alors que l'on devrait limiter la consommation et prendre soin des ressources. De plus, elle enlaidit les espaces urbains, ses supports sont souvent des obstacles à la circulation piétonne, elle renforce certains stéréotypes sexistes ou racistes. C'est la toute-puissance du commerce qui décide de la qualité de notre milieu de vie, celle des grosses firmes, au détriment du commerce de détail, qui lui ne peut pas payer de telles campagnes d'affichage.

Cet état de fait a commencé à se fissurer en suisse romande. Et c'est une bonne chose.

En ville de Neuchâtel, dans les cantons de Vaud et Bâle, la publicité sexiste, c'est-à-dire mettant en cause l'égalité entre les sexes ou l'absence de lien entre les personnes représentées et le produit, ainsi que blessant la dignité des personnes, est interdite sur tout leur territoire.

En 2017, le Conseil Municipal de Puplinge accepte une résolution qui demande de libérer l'espace public de toute publicité commerciale par voie d'affichage pour compte de tiers.

En 2019 la municipalité de Mont-sur-Lausanne décide de renoncer à l'affichage publicitaire sur le domaine public.

A Yverdon, un postulat déposé par Solidarité et Écologie a été accepté par le conseil communal au mois de mars 2022. La Municipalité prépare un projet de règlement.

Le 6 septembre 2022, le Conseil municipal de Vernier s'est prononcé en faveur d'une interdiction de l'affichage publicitaire et le règlement entrera en vigueur dès juillet 2023.

A Lausanne, en mars 2022, un postulat « Lausanne sans publicité commerciale » a été déposé. Il a été accepté en commission début octobre. Le conseil municipal doit encore se prononcer.

L'initiative « Genève Zéro Pub » lancée en 2017 a été acceptée par le parlement de la Ville de Genève. Hélas, le référendum contre le règlement d'application, déposé par la droite a été accepté à 52,3 %.

Cependant grâce à l'initiative « Genève zéro pub », le Tribunal fédéral a reconnu la compétence des municipalités concernant l'affichage dans les espaces publics.

Enfin en 2023, les autorités de la Chaux-de-Fonds ont annoncé leur intention d'interdire les publicités commerciales au centre-ville de la cité horlogère, afin d'améliorer la qualité des espaces publics.

Et à Bienne ?

A Bienne, personne ne doit pouvoir échapper à la publicité commerciale ! En effet, le conseil de ville a accepté un règlement stipulant, entre autres que « toutes les réclames doivent être conçues dans les deux langues officielles, conformément au principe du bilinguisme ... ».

Notons encore que ce règlement comprend 25 articles, sur la sécurité, l'esthétisme, la qualité de vie, d'hygiène d'habitation, les bonnes mœurs, l'ordre public, la sécurité routière, les lieux exempts de « réclames », la densité de l'affichage, les catégories d'affiches, des plans d'affichage, ainsi que les permis à octroyer. Ouf ! Et qui contrôle ?

On ne peut que rejoindre Nina Schlup et son amendement au Conseil de ville concernant le renvoi du règlement : « le Conseil municipal est invité à réviser à nouveau la réglementation sur la publicité en ville de Bienne et à intégrer un plan de démantèlement progressif de toute publicité pour des biens de consommation et de luxe sur le domaine public... ».

www.sortir-de-la-pub.ch

Texte:

Claire Magnin, rédaction.

Photo:

Haykel Ezzedine, modifiée par Vision 2035

Image:

Publicité bilingue biennoise... à vos feutres.